

Génocide au Rwanda : fin des investigations visant Agathe Habyarimana, sans mise en examen

La Croix, 19 mai 2025

Les investigations visant Agathe Habyarimana pour complicité dans le génocide des Tutsis en 1994 au Rwanda ont pris fin, sans que la veuve de l'ancien président rwandais n'ait été mise en examen, ont fait savoir des sources proches du dossier lundi 19 mai.

Selon ces sources, la juge d'instruction du pôle crimes contre l'humanité du tribunal judiciaire de Paris, chargée du dossier, a rendu sa décision de fin d'information vendredi. Placée depuis 2016 sous le statut intermédiaire de témoin assisté, Agathe Habyarimana, 82 ans, échappe à ce stade à un procès.

L'énigme Agathe H., accusée de génocide au Rwanda et installée en France

Cette décision intervient alors que le parquet national antiterroriste (Pnat), compétent en la matière, a saisi en septembre la chambre de l'instruction de la cour d'appel

de Paris en vue de sa mise en examen. Une audience est prévue mercredi.

Visée pour complicité « d'acte de génocide »

« Madame Habyarimana attend avec une grande sérénité l'issue de la procédure qui vient de connaître un nouveau coup de théâtre aujourd'hui avec la décision rendue par la juge d'instruction, qui anéantit la démarche de l'accusation », a réagi son avocat Philippe Meilhac. « Il est temps que le non-lieu qui s'impose soit prononcé au plus vite. »

La juge chargée du dossier, en co-saisine avec une autre juge spécialisée, conclut, dans une ordonnance datée du vendredi 16 mai, rejetant des demandes du Pnat, qu'il « n'existe pas à ce stade d'indices graves et concordants contre Agathe Kanziga (Habyarimana) qu'elle ait pu être complice d'acte de génocide » ou pu « participer à une entente en vue de commettre le génocide ».

« Si la rumeur est tenace, elle ne peut faire office de preuve en l'absence d'éléments



Selon des sources proches du dossier, la juge d'instruction du pôle crimes contre l'humanité du tribunal judiciaire de Paris, chargée du dossier, a mis fin aux investigations visant Agathe Habyarimana. La veuve du président Hutu Juvénal Habyarimana (photo du couple en 1994), était accusée de complicité « d'acte de génocide » au Rwanda. JEROME Benjamin / PHOTOPQR/LE PARISIEN

circonstanciés et concordants », poursuivent-elles, soulignant que les « témoignages à charge se révèlent contradictoires, incohé-

rents, voire mensongers ».

Installée en France

Agathe Kanziga, veuve de Juvénal Habyarimana, le président hutu dont l'assassinat le 6 avril 1994 avait déclenché les massacres contre la minorité tutsi, est visée depuis 2008 par une enquête en France pour complicité de génocide et de crimes contre l'humanité, ouverte après une plainte du Collectif des parties civiles pour le Rwanda.

Elle est présentée par ses accusateurs comme l'une des dirigeantes – ce qu'elle réfute – de l'« akazu », le premier cercle du pouvoir hutu qui aurait orchestré le génocide. Installée en France depuis 1998, elle y vit sans statut légal.

D'avril à juillet 1994, le génocide au Rwanda a fait selon l'ONU 800 000 morts, membres de la minorité tutsi ou Hutu modérés, tués par les Forces armées rwandaises et les milices extrémistes hutu Interahamwe.

La Croix (avec AFP)